

Procès-verbal du conseil d'école du mardi 29 juin 2021

Personnes présentes :

Enseignants : Mesdames M. BARBERO, S. BONNET, M. FAILLET, V. MICHELOT, A. PERRON et Messieurs G. BOULADE et J. MARTIN-DOUYAT
Représentant de la commune ; Mesdames M-F. DE RIBEROLLES, 1^{ère} Adjointe, en charge de la vie sociale et S. BERGER, directrice ALSH

Représentante des parents d'élèves : Mesdames C. BLANCHOT, S. HÉREL, C. LAURENSON, G. MARATRAT et C. TURPIN

DDEN : Monsieur G. MANIN

Madame A. GIEN, *Inspectrice de l'Éducation Nationale* ;

Monsieur A. GARCIA, *Maire de Saint Parize le Châtel* et Madame L. COMPÈRE, 3^{ème} adjointe en charge de la communication ;

Madame C. POMMERY, et Monsieur M. JAUNET, *enseignants* ;

Mesdames M. AURAMBOUT, M. CORTEZ, V. GAND, É. LE GAL, *représentantes des parents d'élèves*.

Personnes excusées :

Le conseil d'école s'est déroulé en présentiel.

- **Approbation du précédent procès-verbal**
Le procès-verbal du conseil d'école du 2 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.
- **Effectifs actuels, effectifs attendus et répartition des classes pour la rentrée 2021**
Actuellement, 140 élèves sont scolarisés sur le groupe scolaire.

Les prévisions pour la prochaine rentrée sont les suivantes (enfants déjà inscrits en mairie) :

	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
Rentrée 2021	6	12	14	19	12	14	14	22	17	130

Pour mémoire, le nombre de naissances en 2019 est de 15.

Sous réserve de modifications en raison d'inscriptions éventuelles en mairie pendant l'été, la répartition des élèves, qui relève de l'unique compétence de l'équipe pédagogique, sera la suivante :

Bâtiment côté maternelle (63 élèves)		
Classe de TPS/PS/MS (24 élèves : 6/12/6)	Classe de GS (19 élèves)	Classe de MS/CP (20 élèves : 8/12)
M ^{me} S. BONNET Atsem : M ^{me} N. CARON	M ^{me} A. PERRON Atsems : M ^{mes} S. BERGER/S. GRANDJEAN (lundi matin)	M ^{me} C. POMMERY

Bâtiment côté élémentaire (67 élèves)		
Classe de CE1/CE2 (22 élèves : 14/8)	Classe de CM1 (22 élèves)	Classe de CE2/CM2 (23 élèves : 6/17)
M ^{me} V. MICHELOT	M ^{me} M. BARBERO	M ^{me} M. Faillet

Madame Perron mettra chaque matin à disposition de la classe de Madame Pommery son atsem à partir de 10h30, jusqu'à midi.

Un accompagnant d'élève en situation de handicap interviendra dans la classe de CE1/CE2, en prolongement de son intervention cette année dans la classe de CP. Madame NAAFA, qui a accompagné pendant huit ans des élèves en situation de handicap, et qui intégrera désormais l'équipe du secrétariat de mairie, est remerciée pour la qualité de son accompagnement, au service des élèves et de l'ensemble du personnel.

- **Hygiène, santé et sécurité**

Les parents d'élèves, les élèves, l'équipe enseignante et le personnel municipal sont une nouvelle fois unanimement remerciés pour le respect des gestes barrières, malgré les contraintes qu'il impose ; l'équipe municipale, qui a su proposer des organisations permettant le respect des contraintes sanitaires depuis la reprise en mai 2020, l'est également, pour sa réactivité et son adaptabilité.

Les familles ont été systématiquement informées par mail des mises à jour du protocole sanitaire et de la FAQ Covid-19 qui concernaient l'école, afin que les conduites à tenir soient connues de toutes et de tous, la dernière modification importante étant la disparition de l'obligation du port du masque en extérieur.

Les conditions sanitaires pour la rentrée du jeudi 2 septembre 2021 ne sont pas encore connues ; dès

qu'elles le seront, l'organisation qui devra être mise en place pour permettre l'adaptation de tous aux éventuelles nouvelles contraintes ou allègements sera communiquée aux familles. À cette occasion, il est rappelé que seules les informations officielles écrites doivent être prises en compte, au contraire des informations qui peuvent être relayés par les media.

Le contexte sanitaire a permis de mettre en lumière plusieurs comportements inacceptables : masques jetés par terre, dans la cour de l'école comme aux abords de l'école, surconsommation de papier type essuie-tout, jeté également sur le sol des toilettes, surconsommation d'eau. Les règles élémentaires seront rappelées dès la rentrée.

- **Activités en lien avec le projet pédagogique 2017-2020 et/ou l'AS USEP**

Projet pédagogique 2017-2020 : Comme rappelé lors du précédent conseil d'école, le contexte sanitaire (Covid-19) et sécuritaire (Vigipirate) a perturbé le déroulement des actions prévues ; il a cependant été possible d'en poursuivre :

→ *Parcours d'éducation artistique et culturelle* (PEAC) : À l'occasion du passage à Saint Parize le Châtel de la tournée d'alimentation générale culturelle de la Maison de la Culture de Nevers Agglomération, les élèves des classes de CP, CE1/CE2 et CE2/CM1 pourront apprécier vendredi 2 juillet un spectacle vivant. La CCLA, qui offrira à l'issue du spectacle un goûter aux élèves, est remerciée pour l'organisation de ce temps culturel.

→ *Parcours citoyen* mettant en avant les valeurs de la République, autour de l'axe « l'engagement » : La mise en place en fin d'année civile, par la municipalité, d'un Conseil Municipal des Enfants, a donné l'occasion aux élèves de CE2, CM1 et CM2, de vivre de façon concrète une partie des apprentissages liés à l'EMC (enseignement moral et civique).

Les élus du Conseil Municipal des Enfants ont pu ainsi être consultés sur l'aménagement prévu de la salle dédiée à l'ALSH côté élémentaire ; ils se sont fait le relais des demandes des autres élèves concernant l'acquisition d'une table de ping-pong, qui sera installée à proximité du stade et le renouvellement du panneau de basket de la cour côté élémentaire. Ils ont également participé à un temps de ramassage des déchets sur le stade et ses alentours.

Projet pédagogique 2020-2023 : Le nouveau projet pédagogique est en cours de finalisation ; sa version définitive sera présentée lors du prochain conseil d'école.

→ *Transmettre les valeurs de la République* : « Agir pour le développement durable », afin de mettre en place des actions permettant une labellisation E3D, comme indiqué lors du précédent conseil d'école et de s'appuyer sur les pratiques existantes pour permettre aux élèves de comprendre les enjeux du développement durable et agir en citoyen responsable en menant des actions concrètes : réduire, réutiliser, recycler, pour passer d'une éducation du futur consommateur (cycle 1) à une responsabilisation du consommateur (cycle 3), en passant par une implication du consommateur (cycle 2), en lien avec ce qui a pu être observé récemment chez certains élèves des classes élémentaires en raison du contexte sanitaire (gaspillage d'eau, d'essuie-main, masques jetés par terre dans la cour de l'école mais aussi et surtout à l'extérieur des bâtiments scolaires).

→ *Parcours d'éducation artistique et culturelle* (PEAC) : « S'approprier », et « Fréquenter », pour, à travers des rituels de confrontation à des œuvres artistiques (dessin, peinture, sculpture, musique), outiller les élèves afin de leur fournir des clés de compréhension de ces œuvres et leur permettre d'utiliser ces clés par la rencontre avec des œuvres similaires dans des vrais lieux culturels (Maison de la Culture de Nevers Agglomération, Centre National du Costume de Scène et Musée de l'illustration jeunesse de Moulins par exemple).

→ *Développer les compétences numériques des élèves* : « Favoriser l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants », afin de profiter de la mise à disposition, par la municipalité – remerciée à cette occasion – d'un Espace Numérique de Travail, l'ENT Éclat-BFC, à l'adresse <https://ecp-st-parize-le-chatel.eclat-bfc.fr/>

L'utilisation progressive de cet ENT, après appropriation de ses fonctionnalités par l'équipe enseignante, facilitera les échanges école/familles ; de plus, l'appropriation progressive par les élèves pourra leur permettre de développer des compétences numériques, en complément de l'utilisation des tablettes numériques acquises par la municipalité. Enfin, l'interface commune avec le second degré sera l'occasion de se familiariser avec un outil que les familles devront utiliser lorsque les élèves seront au collège puis au lycée.

→ *Renforcer les fondamentaux* : « Approfondir l'enseignement de la compréhension des textes longs », qui sera l'occasion de mener un projet sur les trois cycles autour de supports proposés R. Goigoux et S. Cèbe, deux chercheurs de l'Université de Clermont-Ferrand spécialistes de l'enseignement de la lecture.

→ *Éducation à la santé* : « Promouvoir la promotion de la santé », afin de pouvoir conduire des actions initialement prévues dans le précédent projet et dont le contexte sanitaire actuel a retardé la tenue. À cette occasion, dans le cadre du service sanitaire en milieu scolaire, une demande d'intervention d'étudiants en santé a été effectuée.

- **Questions des parents**

1. Des activités à l'extérieur de l'école seront-elles organisées, facilitées d'ici la fin de l'année scolaire, et peut-être planifiées sur l'année scolaire 2021/2022 (sorties nature, culturelles, mais également piscine

- par exemple) ? *C'est le contexte sanitaire et le protocole en vigueur à la rentrée qui permettra de définir les sorties pour 2021/2022, qui doivent répondre à un objectif pédagogique.*
2. Maintenant que les protocoles sont allégés pour les élèves de plus de 6 ans, pourquoi aucune photo de classe n'est prévue par les enseignants ? *Comme annoncé lors du précédent conseil d'école, une photographie scolaire collective sera organisée pour chaque classe jeudi 1^{er} juillet et mise à disposition des familles qui le souhaitent.*
 3. Pourquoi aucune activité de fin d'année comme des jeux sportifs ou un pique-nique n'est organisée contrairement aux maternelles ? *L'organisation de jeux sportifs ou de pique-nique de fin d'année dépend d'un choix de l'équipe enseignante ; comme pour la photographie scolaire, cette organisation n'est en aucun cas obligatoire et doit répondre à des objectifs pédagogiques.*
 4. Est-il prévu pour la prochaine année scolaire une organisation plus proche de la normale comme de nombreuses écoles ont pu le faire (organisation de sortie, visite pédagogique de musée, marché de Noël) ? *Une réponse a été fournie question 1.*
 5. Les équipes pédagogiques et enseignantes vont-elles être vaccinées afin que nos enfants puissent enfin avoir une réelle qualité d'enseignement comme il y a deux ans ? *La vaccination du personnel enseignant, comme communal, est une décision personnelle, qui n'a pas à être dévoilée ni commentée, chaque citoyen étant libre de se faire vacciner, ou non. De plus, de la vaccination des équipes ne dépend pas le respect ou non du protocole sanitaire, qui s'applique à tous, qu'on soit vacciné ou non.*
 6. Quelle est cette année la participation de l'amicale pour l'école et comment les fonds ont-ils été utilisés ? *Comme chaque année pour marquer le départ des CM2 du groupe scolaire, l'association amicale a offert à ces élèves de CM2 une sortie le samedi 19 juin. Elle est remerciée à cette occasion pour l'organisation de ce temps festif, apprécié par les enfants. La sortie était complétée par une clé USB offerte par l'association à chaque élève de CM2.*
 7. Quel est le montant par enfant alloué par la municipalité pour l'achat des fournitures scolaires ? *Le montant alloué à la municipalité est de 35 euros par élève. Cette dotation est complétée par la prise en charge annuelle, pour un montant de 2000 euros, de transports pour différentes sorties pédagogiques, la prise en charge des transports pour les séances de natation scolaire et la mise à disposition d'un crédit de 1000 euros pour le renouvellement, si nécessaire, de manuels scolaires.*

La séance est levée à 19 heures 15.

Le Directeur
Guillaume BOULADE
Groupe scolaire Henri Sarrado
Place Antoine Desforges
58490 Saint Parize le Chatel

